## Annex 2. Reporting table for the assessment of CSRs and key macro-structural reforms

## Table 1. Description of the measures taken and information on their qualitative impact

					Informati	on on planned a	ınd alreadv er	nacted measures			Foreseen impacts
CSR number (1)	CSR sub- categories (2)	Number and short title of the measure (3)	Description	of main measur				Europe 2020 targets	Challenges/ Risks	Budgetary implications	Qualitative elements
			Main policy objectives and relevance for CSR (4)	Description of the measure (5)	Legal/ Administra- tive instruments (6)	Timetable on progress achieved in the last 12 months (7)	Timetable on upcoming steps (8)	Estimated contribution to Europe 2020 targets (9)	Specific challenges/ risks in implementing the measures (10)	Overall and yearly change in government revenue and expenditure (reported in mln. national currency) Contribution of EU funds (source and amounts) (11)	Qualitative description of foreseen impacts and their timing (12)
CSR 1	a) à conserver une position budgétaire saine et à continuer de respecter l'OMT, de manière à assurer la soutenabilité à long terme de ses finances publiques, compte tenu en particulier des passifs implicites liés au vieillissement	Measure 1	Consolidation budgétaire 2014 2015	Mesures de consolidation budgétaire se basant exclusivement sur un effort de réduction des dépenses  Stratégie de consolidation  Recettes: un paquet de mesures a été spécifié en matière de TVA						231 millions d'euros (0,5% du PIB)  Impact estimé de 350 millions d'euros en 2015 (environ 0,7% du PIB) en termes de recettes	

demographique un control de la											
d'ajustement, wext uns accordistre le dépends  Amélioner la Covernance des finances publiques et en adoptant la republique et en guildiques et en adoptant l'externable de mongrent terme en republicant l'externable de l'application de republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en republiques et en adoptant de platforable de mongrent terme en adoptant de platforable de mongrent terme en adoptant de platforable de mongrent terme en adoptant de de mongrent terme en adoptant de mongrent en adoptant de mongrent de mongrent en adoptant de mongrent		démographiq	<del></del>		Autres mesures				 	Trajectoire	
and can accord our less dependes  D) a renforcer la governance des governance des defigement publication de regien la defigement publication de regien la defigement publication de regien la defigement de la governance des la composition de la com					d'aiustement.					d'aiustement	
Interpretation   Inte		/									
a publiques et erne ergothant de publiques et en instituant un controlle et en instituation du un controlle et de l'application du un controlle et de l'appli											
Signature of the continuent					ies depenses						
b) a renforcer la gouvernance budgétaire à moute terme engabant l'essemble et en outgetaire et en congrant des plutiques de et en congrant de se plutiques de et en congrant de se plutiques de et en controle et en congrant de plutiques de et en congrant de se plutiques de et en controle et en congrant de se plutiques de et en controle et en congrant de se plutiques de et en controle et en congrant de se plutiques de et en controle et en controle et en congrant de et en controle et e											
b) a restorer la proper a la profit de la dépense en 2015 par rapport a la profit que inchargée.  Di a restorer la proper a la gouvernance des finances publiques de depense en adoptant la coordination el carder budgétaire e en adoptant la samblist la scalibilità la coordination el la gouvernance des dispositions du samblist la coordination el la gouvernance des dispositions du samblist la coordination el la gouvernance des dispositions de depanses plurammuels, et en instituant un contrôle de depanses plurammuels, et en institutant un contrôle de depanses plurammuels, et en institution du respect de la régle budgétaire et de l'application de respect de la régle de la verification de respect de la régle de la verification de respect de la régle contrôle de la contrôle de provision avec de dispositions avec de depanses de la contrôle de la c											
b) à renforcer la control en de l'application de l'applic											
bi) à renforcer la gouvernance budgetraire en adoption des administration in problègique et en instituent en controle indépendant de l'application des règles budgétuires,  Améliorer la gouvernance de la gouvernance de la politique inchangée  Améliorer la gouvernance de la gouvernance de la politique inchangée  Améliorer la gouvernance de la gouvernance de la stabilité, la coordination et la gouvernance de										(environ 0,4% du	
b) à renforcer la governance des governance des finances publiques en adoptant un carire budgétaire en adoptant des plaintes en component en criptobant des plaintes et en instituant un controlle independant de pluriamuels, et en instituant un controlle independant de grippication du respect de la governance des finances publiques de finance										PIB) du côté des	
b) a renforcer to togetaire en adoptant of the properties of the p										dépenses en 2015	
b) a renforcer la gouvernance des gouvernance des budgétaire en doctpant un catie budgétaire s' en doctpant un catie des des des des des des des des des de											
b) a renforcer la gouvernance de gouvernance de gouvernance de sudgétaire à moyen terme emplohant l'experiment de pludigétaire à moyen terme emplohant l'experiment des pludiques et et en instituant un cortroile indépendant des rigiles budgétaires de l'experiment de l'experiment de pludiques et en l'experiment d'experiment d											
gouvernance des gouvernance des budgetaire en adoptant un cadre budgetaire a mayont terme englobant l'ensemble des administratio in spubliques et comportant des planess publiques et et ministruant un controle indépendant de l'application des règles budgetaires;   Améliorer la gouvernance des finances publiques des finances publiques ou provincia de l'application des règles budgetaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques ou provincia de l'application des règles budgetaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques ou provincia de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica du des finances publiques ou organisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica du des finances publiques ou organisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica du des finances publiques ou organisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica du des finances publiques ou organisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica du des finances publiques ou organisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique.  Table sur la statistica de l'application du mécanisme de correction automatique de l'application du mécanisme de correction automatique de l'application du mécanisme de corr		b) à renforcer		Améliorer la	Transposition du	Projet de loi					
gouvernance budgétaire e madoptant un cadre budgétaire à moyen terme englobant l'ensemble des administratio ns publiques et comportant de splatonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un controle independant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques et comportant de platonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un controle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques va un organisme indépendant de l'application du mécanisme de l'application du mécanisme de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques va un organisme indépendant de l'application du mécanisme de l'application du mécanisme de correction automatique, l'application du mécanisme de correction automatique de l'application du mécanisme de correction automatique de l'application d'application d'application d'application d'application d'application d'application d'application						,					
budgétaire à moyen terme englobant l'ensemble des administration na publiques et comportant des plationds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique de rendrement du « Constel de prévision » avec pour mission d'établit, de préparer et de coordonner les la fistitutionalisati on et coordonner les la restruction des rendrement du respect de la règle budgétaire et de l'application du mé anisme de correction automatique de l'application du mé anisme de correction des rendrement de l'application du mé anisme de correction de l'application du mé anisme de l'applicati			ē								
budgétaire à moyen terme englobant l'ensemble des administration respubliques et comportant des platonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle independant de l'application des règles budgétaires;  De publiques des finances publiques organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaire et de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques von organisme organisme organisme organisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques von organisme organis			ns	illiances publiques							
budgétaire à moyen terme englobant l'ensemble des administration respubliques et comportant des platonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle independant de l'application des règles budgétaires;  De publiques des finances publiques organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaire et de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques von organisme organisme organisme organisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques von organisme organis			ä								
budgétaire à moyen terme englobant l'ensemble des administration in spubliques et et comportant des platonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle independant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques van organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme independant chargé de la vérification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme or de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme or de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme or de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme or de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme or de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques » un organisme organ			Ř								
moyen terme englobant l'ensemble des administration in spubliques et comportant des plafonds de dépenses pluriannuels, et et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques vaun organisme indépendant de l'application du mécanisme de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques vaun organisme indépendant de l'application du mécanisme de correction automatiques de la verification du mécanisme de correction des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques vaun organisme indépendant de l'application du mécanisme de correction automatiques en enforcement du « Comité de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les soules des des coordonner les des coord			~								
englobant   Plensemble											
lensemble des administration ris publiques et et comportant des plainons de dépenses pluriannues, et en instituant un contrôle indépendant de l'application de règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques sur publiques des publiques de l'application du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques de prévision » avec pour mission d'établir, de prévision » avec pour mission d'établir, de prépairer et de coordonner les de corronner les de correction de corronner les de correction de corronner les de correction de correc											
des administratio is publiques et comportant des plafonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance.  Institution du « Conseil national des finances publiques si un organisme indépendant chargé de la vérification du mécanisme de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques si un organisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques on et enforcement du « Conseil national des finances publiques si un organisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques de la vérification du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les de la vérification du mécanisme de correction automatique.		englobant			stabilité, la						
administratio ns publiques et comportant des plafonds de depenses pluriannuels, et en instituation un contrôle indépendant de l'application des règles budgetaires;  De de l'application de l'application de l'application de l'application de l'application des règles budgetaires;  De de l'application de l'applica		l'ensemble			coordination et la						
ns publiques et comportant des plafonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir propriet de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques voir propriet voir propriet voir publiques voir finances publiques voir propriet		des			gouvernance.						
ns publiques et comportant des plafonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques y un organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques word automatique.  Total de sinances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Total de sinances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Total de sinances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Total de prépare la finances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Total de prépare la finances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la règle budgétaire et de l'application du mécanisme de correction automatique.  Total de prépare la finances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la verification du mécanisme de correction automatique.  Total de prépare la finances publiques organisme indépendant chargé de la verification du respect de la verification du		administratio		Améliorer la	Institution du						
et comportant des plafonds de dépenses pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques  or et renforcement du « Comité de préparer et de coordonner les		ns publiques	m a								
pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques of établir, de préparer et de coordonner les			Ξ.								
pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques of établir, de préparer et de coordonner les			ns	illunices publiques							
pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques of établir, de préparer et de coordonner les			ea								
pluriannuels, et en instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques of établir, de préparer et de coordonner les			Š								
et en instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques  Améliorer la gouvernance de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les			_								
instituant un contrôle indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.    Améliorer la gouvernance des finances publiques   Prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les   P											
contrôle indépendant de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances											
indépendant de l'application du mécanisme de correction automatique.    Améliorer la gouvernance des finances publiques   Fapplication du mécanisme de correction automatique.											
de l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Tenforcement du « Comité de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les					budgétaire et de						
l'application des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les					l'application du						
des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Fin					mécanisme de						
des règles budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Fin		l'application			correction						
budgétaires;  Améliorer la gouvernance des finances publiques finances publiques  Améliorer la gouvernance des finances publiques  Activity and the complex of t											
gouvernance des finances publiques on et renforcement du « Comité de prévision » avec pour mission d'établir, de préparer et de coordonner les		budgétaires;		Améliorer la							
d'établir, de préparer et de coordonner les			4								
d'établir, de préparer et de coordonner les			7								
d'établir, de préparer et de coordonner les			ns	mances publiques							
d'établir, de préparer et de coordonner les			G G								
d'établir, de préparer et de coordonner les			Š				ĺ				
préparer et de coordonner les			_								
coordonner les											
							ĺ	ĺ			
travaux en vue de							ĺ	ĺ			
la rédaction du							ĺ	ĺ			
PNR, PSC, PPB et											
le cadrage du											
projet de budget					projet de budget						
de l'Etat.											

			Améliorer la	Mise en couvre	l				
		Measure 5	Améliorer la gouvernance des finances publiques	Mise en œuvre d'une revue exhaustive des dépenses publiques avec comme objectif la réalisation de gains substantiels à l'horizon 2018 pour l'ensemble des dépenses					
				publiques et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques.					
		Measure 6	Assurer de manière soutenable la participation de l'Etat au financement des institutions de sécurité sociale - révision des régimes dans le but d'une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts et d'employer de manière optimale les ressources disponibles.	Reformulation des missions de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) – développer de plus en plus une approche d'audit interne au lieu d'une approche de contrôle comptable.					
CSR 2	a) à prendre des mesures pour corriger le biais de la fiscalité des entreprises en faveur de l'endettemen t	Measure 1	Examen des dispositions fiscales visant à réduire le financement des entreprises par la dette	Analyse détaillée de l'impact qu'un régime propice aux investissements sur fonds propres peut avoir sur l'innovation et le maintien de l'emploi ainsi que sur l'équilibre des finances publiques			Impact sur l'innovation, le maintien de l'emploi ainsi que sur l'équilibre des finances publiques		
	b) et pour étendre l'application du taux normal de TVA ;	Measure 2	Hausse du taux de la TVA	Hausse des taux de TVA réduit, intermédiaire et standard de 2 points de pourcentage		Entrée en vigueur prévue le 1.1.2015	Equilibre des finances publiques	Augmentation attendue des recettes publiques (c.f.r CSR n°1)	

Acceptance of the continue o		1								
ovalization and control of the contr	CSR 3	à réduire les		Réforme de	a) Procéder à une			Taux d'emploi des		
des envices de contre de de services de contre de durée, soutamment par un particular de su prévention, et chalitatione et et Fautonome, des restraites de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de de depart effectifie en restraite amongée et de de depart effectifie en rétraite, de de de depart effectifie en rétraite en de de de cause effectifie en rétraite en de cause en en de le de la decurité de la decurité		dépenses	(1)	l'assurance	évaluation à mi-			travailleurs âgés		
des envices de contre de de services de contre de durée, soutamment par un particular de su prévention, et chalitatione et et Fautonome, des restraites de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de de measures supplémental res pour de de depart effectifie en restraite amongée et de de depart effectifie en rétraite, de de de depart effectifie en rétraite en de de de cause effectifie en rétraite en de cause en en de le de la decurité de la decurité		liées au	Ĭ	pension	temps de la loi du					
sertabilité des services de toines de durée, pour arment par un pour par par par par par par par par par pa			ารเ	l '						
sertabilité des services de toines de durée, pour arment par un pour par par par par par par par par par pa			ea							
sertabilité des services de toines de durée, pour arment par un pour par par par par par par par par par pa			Š							
des services de somme de sorque un de la company par un meantrage par un m			_							
de soland de longue duchs, partir de la longue duchs partir de la longue de la longue duchs partir de la longue					SOCIAUX.					
langue durie, rocismment de la placement de la										
durée, robumnered plus net sur la prévention, prévention, et albailitation et au la prévention, et alla professionnel et albailitation et au relation et au										
rocumment par un leteratinage la nord sur la montaure la rocument prevention, la  Réforme du  Reforme		-								
par un recentage plan net sur la control on, la control on, la control on, la reclassification et la rédouvre de réclassification et la rédouvre de réclassification et la rédouvre de réclassification de la rédouvre de réclassification de procéssionnel de réclassification de réclassific		durée,								
plus net sur la prévention, per de mandre de la servaire de la loi sur la prévention de l'autonomeire, en rendroquar la réforme du reclassament professionnel des métables de metables de metables de la securité supplémentair de metable de la sécurité de professionnel et retraite autilique de depart sen cetatale autiliquée de depart sen cetatale autiliquée de depart de l'existence de la la remaine ou les préventions de l'expérance de viez l'exp		notamment			réserve financière					
plus net sur ls prévention, la rébublication l'autonomile, en renforçant la réforme des rétraines récemment adoptité, et des mesures supplémentair res pour réduire les édéparts en rétraite refetté en rétraite res pour réduire les départs en rétraite res pour réduire les légarts en rétraite res pour réduire les légarts en rétraite res pour réduire les rétraite res les rétraites res rétraite rétraite res rétraite res rétraite		par un			de l'assurance					
is prévention, la viriabilitation viriabilitat		recentrage			pension					
prévention, la Reforme du complementaires complementaires le rédubilitation et et autonomie, le montre de present des retraites et en persant respour réduire les départs en retraite d'arcrèce de départs en retraite d'arcrèce de depart effect en entraite en alignant fige de de départ en pressultiers de pressultiers sur montre de la la retraite ou de pressultiers de		plus net sur								
prévention, la Reforme du complementaires complementaires le rédubilitation et et autonomie, le montre de present des retraites et en persant respour réduire les départs en retraite d'arcrèce de départs en retraite d'arcrèce de depart effect en entraite en alignant fige de de départ en pressultiers de pressultiers sur montre de la la retraite ou de pressultiers de		la			c) Réviser la loi sur					
réhabilitation et réhabilitation et Pautonome, en reforçant la éforme du reclussement a déprés, et en premant des meaures supplémentail res pour réducte les anticipée et anticipée et anticipée et en retraite et anticipée et relevent la rétraite et les pressant de pressant de se pressant des meaures supplémentail et sonaile et relevent la retraite et anticipée et relevent lage de départ effectif en retraite, en et les pressants de pension sur l'évolution de l'espérance de vir, et de la rétraite u les pressants de pension sur l'évolution de l'espérance de vir, et de la rétraite ou les préssants de pension sur l'évolution de l'espérance de vir, et de la retraite ou les préssants de pension sur l'évolution de l'espérance de vir, et de la retraite ou les préssants de pension sur l'évolution de l'espérance de vir, et de la retraite ou les espérance de vir, et de l'espérance de vir, et de la retraite ou les espérance de vir, et de l'espérance de vir, et de l'esperance et de l'espois de l'espo										
Reforme du concincion et l'autonomie, le rendroque de reclassement professionnel de retraites des mesures supplémentair res pour réduire les départs en retraite anticipée et relever l'âge de départ à la retraite en effectif en retraite, en eligiant l'âge de départ à la retraite ou les pressations en prestations en prestations en prestations en prestations en prestation de les preferenciaires pressions de pression sur l'autonomie,										
reclascement professionnel pro				D4f		Desire de les		T		
reclassement rendrocent la reforment des retraites récemment adoptés, et en premant des retraites anglèrements adoptés, et en premant des meaures applèrements adoptés, et en premant des meaures applèrements des retraites anticipée et retraite anticipée et relever fâge de départ effects en premant effects en premant et en retraite anticipée et relever rêge de départ effects en premant et en premant et en retraite anticipée et participée et propérement et en premant et en premant et en premant des meaures de reclever rêge de départ effects en premant et en matière de reclever rêge de départ effects en premant et			7							
récemment adoptée, et en prenant des mesures supplémental res pour réduire les departs en retraite et anticliée et relever l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries et en l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries en mature de la facture de la securité sociale ordinate de la securité des cas de maladie de la fassurance maladie maternité des cas de maladie de la fassurance de la fassurance de la fassurance ordinate d			ė					travailleurs ägés		
récemment adoptée, et en prenant des mesures supplémental res pour réduire les departs en retraite et anticliée et relever l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries et en l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries en mature de la facture de la securité sociale ordinate de la securité des cas de maladie de la fassurance maladie maternité des cas de maladie de la fassurance de la fassurance de la fassurance ordinate d			Ę	professionnel		2013				
récemment adoptée, et en prenant des mesures supplémental res pour réduire les departs en retraite et anticliée et relever l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries et en l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries en mature de la facture de la securité sociale ordinate de la securité des cas de maladie de la fassurance maladie maternité des cas de maladie de la fassurance de la fassurance de la fassurance ordinate d			as							
récemment adoptée, et en prenant des mesures supplémental res pour réduire les departs en retraite et anticliée et relever l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries et en l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des les cauries en mature de la facture de la securité sociale ordinate de la securité des cas de maladie de la fassurance maladie maternité des cas de maladie de la fassurance de la fassurance de la fassurance ordinate d			Je		nouvelle voie					
adoptée, et en prenant des mesures supplémental res pour réduire les départs en retraite anticipée et relever l'âge de départ et l'écrétif en retraite, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de persion sur l'évolution de l'esperance de vie;   Prévention des l'esperances de vie;  Avoid marier de vie;  Modernisation du controit métaite de la sécurité sociale de la sécurité sociale de la sécurité en prévatains en nature; Neilleur suivi au niveau de l'assurance malatie de longue-durée de scas de maladie de longue-durée de longue-durée de bonus-maluris basé sur des classes de risques dans l'esquelles les performances en matière de sécurité et de samé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontees aux mêmes risques et l'esques dans l'esquelles les performances en matière de sécurité et de samé au travail d'une entreprise son fromparées à celles d'autres entreprises confronteés aux mêmes risques et l'esques dans l'esquelles les performances en matière de sécurité et de samé au travail d'une entreprises confronteés aux mêmes risques et l'esques d'autres entreprises confronteés aux mêmes risques et l'esques d'aux l'esques			2		d'accès ouverte					
en prenant des mesures supplémentair res pour réduire les départs en retraite anticipée et relever l'âge de départ en retraite, en alignant l'âge de dépant à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'aspérance de vie;  Prévention de l'aspérance de vie;  Adaptations au niveau de la Mutualité des employeurs et des prestations en nature; Mellieur suivi au niveau de l'assurance mialadie maternité des cas de maladie de la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'aspérance de vie;  Adaptations au niveau de la Mutualité des maladie de maladie de la maladie de la maladie de l'aspérance de vie;  Adaptations au niveau de la Mutualité des des préstations en nature; Mellieur suivi au niveau de l'aspérance de biongue-durée de l'aspérance de soute de l'aspérance de soute de la travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontéées aux mêmes risques et l'aspuse d'une notreprises confrontéées aux mêmes risques et l'aspect de securité et de santé au travail d'une entreprises confrontéées aux mêmes risques et l'aspect de l'aspérance de soute de l'aspérance de soute de la maladie de la maladie de l'aspérance de soute de l'aspérance de soute de l'aspérance de soute de l'aspérance de soute de l'aspérance d'asperance de l'aspérance d'asperance de l'aspérance d'asperance de l'aspérance d'asperance d'as					en matière de					
des mesures supplemental res pour réduire les departs en retraite anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ la la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Pévolution de l'espérance de vie;  Modernisation du controle médical miveau de la Mutualité des employeurs et des prestations en nature ; Meilleur suivi au niveau de l'assurance maladie-maternité des cas de maladie de longue-durée de les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Pévolution de l'espérance de vie;  Modernisation du controle médical miveau de la Mutualité des prestations en nature ; Meilleur suivi au niveau de l'assurance maladie-maternité des cas de maladie de longue-durée de sous-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en mattère de securité et de samt éa u travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et l'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et l'espectation d'un sour l'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et l'espectation d'un sour l'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et l'espectation d'un sour l'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et l'autres entreprises entreprises confrontées aux mêmes risques et l'autres entreprises entreprises entreprises entreprises entr		adoptée, et			reclassement					
des mesures supplementail res pour réduire les departs en retraite anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ la la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Pévolution de l'espérance de vie;  Madaptations au noive ude la Mutualité des employeurs et des prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Madaptations au noive ude la Mutualité des employeurs et des prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des accidents en accidents en accidents en nature de l'espérance de vie;  Prévention des accidents en accidents en accidents en particular de l'espérance de vie;  Prévention des sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et de l'espérance en matière de sent et uravail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et l'especa en l'especa en l'espèca		en prenant			interne					
supplemental res pour réduire les départs en retraite anticipée et relever l'âge de départ en retraite, en alignant l'âge de départ la retraite, en alignant l'âge de départ la retraite ou les prestations de pension sur l'evolution de l'espérance de vie;  **Prévention de l'espérance de vie;**  **Prévention de l'espérance de securité et de samé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprises confrontées aux mêmes risques et times de samé au travail d'une entreprise de samé au travail d'une entreprise de samé au travail d'une entreprise de samé au travail d'un		des mesures		Modernisation du						
res pour réduire les départs en retraite anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévolution de l'espérance de vie;  de la sécurité sociale de la sécurité sociale employeurs et des prestations en nature; // Multualité des employeurs et des prestations en nature; // Multualité des employeurs et des prestations en nature; // Multualité des employeurs et des prestations en nature suivi au niveau de l'assurance milation et maidaire de longue-durée de milation d'un système de sonut en sur l'évolution de l'espérance de vie;  De prévantion des accidents sonut compartes à celles d'autres entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et l'autres entreprises entreprises entreprises entrep		supplémentai	Ω.							
anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ de de part à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprise sont comparée à celles d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entr			P.							
anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ de de part à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprise sont comparée à celles d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entr			ns							
anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ de de part à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprise sont comparée à celles d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entr			Se S	sociale						
anticipée et relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ de de part à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur l'évolution de l'espérance de vie;  April 2 Prévention des accidents sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprise sont comparée à celles d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entreprise d'autres entr			Λ							
relever l'âge de départ effectif en retraite, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention de l'espérance de vie;  Prévention de l'espérance de vie;  Sout a lineau de l'assurance maladie-maternité de sac de maladie de longue-durée  De prévention des accidents sur l'espérance de vie;  Prévention d'un espérance de vie;  Al d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			_							
de départ effectif en retraîte, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention de longue-durée de bonus-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mèmes risques et										
effectif en retraite, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des accidents  Introduction d'un système de bonus-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
retraite, en alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des accidents  Prévention des l'introduction d'un système de bonus-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
alignant l'âge de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;    Separation of the person of the										
de départ à la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prévention des accidents  Pr					maladie de					
la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Prevention des accidents  Prevention des accidents  Introduction d'un système de bonus-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et					longue-durée					
la retraite ou les prestations de pension sur l'évolution de l'espérance de vie;  Système de bonus-malus basé sur des classes de risques dans lesquelles les performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et				Prévention des	Introduction d'un					
l'évolution de l'espérance de vie; performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			4							
l'évolution de l'espérance de vie; performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			Ire	1						
l'évolution de l'espérance de vie; performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			าร							
l'évolution de l'espérance de vie; performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			ea							
l'évolution de l'espérance de vie; performances en matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et			Š							
matière de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et		l'évolution de	_							
de vie;  matiere de sécurité et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et		l'espérance			•					
securite et de santé au travail d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
d'une entreprise sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
sont comparées à celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
celles d'autres entreprises confrontées aux mêmes risques et										
entreprises confrontées aux mêmes risques et										
confrontées aux mêmes risques et					celles d'autres					
confrontées aux mêmes risques et					entreprises					
mêmes risques et										
branches										

	ı	1		v				1		
				d'activités similaires						
				Similan es						
		2	Soins de longue	Assurer la viabilité						
			durée	à long terme en freinant						
		su		l'augmentation						
		Measure		des coûts de						
		Σ		prestation tout en						
				maintenant la						
				qualité des soins.						
CSR 4	a) au-delà du	Н	Modulation du	En 2012, 2013 et	Loi du 31 janvier	Période 2012-	La prochaine			
Con	gel actuel, à	e 1	système	2014 il ne sera	2012 adaptant	2014	adaptation ne			
	prendre	inr	d'indexation	procédé qu'au	certaines		pourra se faire			
	d'autres	Measure	automatique des salaries 2012-	paiement d'une seule tranche	modalités d'application de	La tranche qui aurait ainsi dû	avant le 1 <sup>er</sup> octobre 2014.			
	mesures structurelles,	Š	2014	indiciaire par an.	l'échelle mobile	arriver à échéance	octobie 2014.			
	en		201.	De plus, un	des salaires et	début 2012 a été				
	concertation			intervalle de	traitements et	reportée à				
	avec les			douze mois devra	modifiant l'article	octobre 2012. La				
	partenaires			être respecté	11 de la loi	tranche qui aurait				
	sociaux et conforméme			entre chaque tranche.	modifiée du 22 juin 1963 fixant le	dû venir à échéance début				
	nt aux			tranche.	régime des	2013 a été				
	pratiques				traitements des	reportée à				
	nationales,				fonctionnaires de	octobre 2013.				
	pour		2		l'Etat					
	réformer le système de	7	Système d'indexation	Le gouvernement			Discussions prévues avant		Cet accord doit tenir	
	fixation des	re	automatique des	a proposé aux partenaires			l'été 2014.		compte de la situation économique et de	
	salaires, y	ısu	salaries à partir de	sociaux d'essayer			1010 2014.		l'évolution des prix, et	
	compris	Measure	2015	de trouver un					devra donner une	
	l'indexation,	Σ		accord global sans					certaine prévisibilité à	
	afin d'améliorer			devoir légiférer.					la fois aux entreprises	
	sa réactivité								et aux salariés. En cas	
	à l'évolution								d'un éventuel dérapage de l'inflation	
	de la								au Luxembourg, ou	
ĺ	productivité								dans le cas où un	
ĺ	et aux								accord avec les	
ĺ	évolutions								partenaires sociaux ne	
ĺ	sectorielles ainsi qu'à la								s'avère pas réalisable,	
	situation du								le gouvernement entend légiférer.	
	5.144.10.1.44					1			entenu legnerer.	

	marché du travail, et de promouvoir la compétitivité ;;	Measure 3	Analyses de l'indexation automatique des prix	Des analyses juridiques et économiques ont été menées ou sont en cours.	Une étude juridique sur les modalités de la réglementation des clauses d'indexation automatique de prix a été publiée en mai 2012.  Une étude des adaptations de prix au niveau des entreprises a été publiée en juillet 2013.	Une étude macro-économique sur l'évolution des salaires avec et sans indexation automatique sera finalisée au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2014.				
	b) à intensifier les efforts pour diversifier la structure de l'économie, en promouvant l'investissem ent privé dans la recherche, et notamment en développant la coopération entre publique et entreprises	Measure 4	Stratégie de multi- spécialisation sectorielle	Développement actif du tissu économique du Luxembourg selon une stratégie de multispécialisatio n sectorielle afin de réduire la dépendance du secteur financier – définition de 5 secteurs prioritaires : TIC, logistique, ecotechnologies, technologies de la santé, technologies spaciales.			Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.2 objectif R&D)	Atteindre des effets de concentration et profiter des économies d'échelle		
CSR 5	a) à intensifier les efforts pour réduire le chômage des jeunes, en améliorant la conception et le suivi des politiques actives de l'emploi;	Measure 1	Perfectionnement du projet d'encadrement des jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés sans diplôme scolaire et sans expérience professionnelle	Optimiser les besoins des jeunes et des entreprises partenaires du projet			Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.1 objectif Emploi et chapitre 4.4 Education)			

b) à renfor l'enseigne nt général profession afin de mid faire correspon les compéten des jeunes avec la demande main	me det see de la company de la	Mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle	Faire correspondre les qualifications à la demande du marché de l'emploi			Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.4 Education)		
d'œuvre, e particulier pour les personnes issues de l'immigrat	/easure	Projet de réforme de l'enseignement secondaire	Viser la réussite scolaire et la qualification des jeunes pour exercer une profession ou pour entamer des études supérieures	Projet de loi		Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.4 Education)		
	Measure 4	Développement de l'apprentissage linguistique	Mettre un accent particulier sur l'enseignement des langues pour éviter l'échec scolaire et pour qualifier les nationaux et les personnes issues de l'immigration.			Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.4 Education)		
c) à redoubler d'efforts pour accroître le taux de participati des travailleur âgés, notammer en	on E	Réforme de l'assurance pension, et plus particulièrement des différents systèmes de préretraite (solidarité, ajustement et progressive)	Cibler davantage les salariés qui exercent un travail difficile et tenir compte des conditions de travail des salariés seniors			Cfr. PNR 2014 – chapitre 4 : progrès réalisés sur la voie des objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 (chapitre 4.1 Emploi)		

	améliorant	9	Réforme du	Accélérer les	Projet de loi			Taux d'emploi des			
	leur employabilité		reclassement professionnel	procédures de reclassement et	déposé en mars 2013			travailleurs âgés			
	par	Measure		création d'une							
	l'apprentissa ge tout au	Me		nouvelle voie d'accès ouverte							
	long de la vie;			en matière de reclassement							
	vie;			interne							
			Réforme du projet	Répondre aux							
		re 7	« Fit4Job –	besoins							
		Measure	relancer ma carrière »	spécifiques des demandeurs							
		Me		d'emploi âgés de plus de 45 ans et							
		_		essentiellement							
				de longue durée							
			Réforme du	Augmenter le taux							
		8 a	système de	de co-							
		Measure 8	cofinancement public de la	financement en vue de sécuriser							
		Леа	formation tout au	les emplois des							
		~	long de la vie	travailleurs âgés ou pour							
				requalifier ceux							
				qui ont perdu leur emploi							
ccp c	à renforcer		Réduire les	Deuxième « Plan	Plan d'action	Adoption du	a) la mise en	Une première	Certaines politiques et	Une partie des	
CSR 6	les mesures	e 1	émissions de CO <sub>2</sub> ,	d'action de	contenant un	deuxième « Plan	œuvre des	évaluation des	mesures nationales	mesures intégrées	
	destinées à permettre la	sur	plus particulièrement	réduction des émissions de	ensemble de dispositions	d'action de réduction des	politiques et mesures du	politiques & mesures du deuxième Plan	envisagées par le deuxième « Plan	au deuxième « Plan d'action de	
	réalisation de	Measure	dans les secteurs	CO <sub>2</sub> ».	règlementaires,	émissions de	deuxième Plan	d'action sera réalisée	d'action de réduction	réduction des	
	l'objectif de réduction des	2	non couverts par le SCEQE afin de		économiques, fiscales, de	CO <sub>2</sub> » par le Gouvernement en	d'action se poursuivra	à partir du second semestre 2014 en se	des émissions de CO <sub>2</sub> » - celles qui ne	émissions de CO <sub>2</sub> » pourront être	
	émissions de		se rapprocher de		planification,	mai 2013.	selon le	basant, notamment,	seront pas	financées au travers	
	gaz à effet de serre ne		l'objectif fixé par la Commission		d'analyse, de recherche, de		calendrier prévu pour	sur les évolutions anticipées pour les	directement financées par le « Fonds Climat	du « Fonds Climat et Energie » dont les	
	relevant pas		dans le cadre de la		formation et		celles-ci dans	sources d'énergies	et Energie » -	ressources sont	
	du SCEQE, en particulier en		décision No 406/2009/CE :		d'information.		le Plan ; b) le	renouvelables et l'efficacité	pourraient avoir un impact non	principalement le fait de prélèvements	
	augmentant		voir décisions				Gouvernement	énergétique telles	négligeable sur les	fiscaux. L'impact	
	l'imposition des produits		2013/162/UE et 2013/634/UE				réalisera également, à	que reprises dans le « Plan d'action	recettes et certaines dépenses de l'Etat.	budgétaire devrait donc être minimal à	
	énergétiques utilisés dans		(réduction de20%				partir du	national en matière	C'est le cas	moins que les	
	les		par rapport au niveau de l'année				second semestre 2014,	d'énergies renouvelables » et le	notamment de la mesure relative à une	sources ne se tarissent.	
	transports.		2005).				une étude de faisabilité sur	troisième « Plan national d'efficacité	adaptation progressive des taxes	Les dépenses prévisionnelles	
							un éventuel	énergétique » (PAEE	et accises sur les	annuelles du Fonds	
							découplage des dépenses	III) à remettre en avril 2014.	carburants routiers afin de réduire le	sont de l'ordre de 120 à 140 millions	

	T		1		1				
					publiques ordinaires des recettes fiscales liées à la vente de carburant routiers.		différentiel de prix à la pompe avec les pays voisins. Cette mesure devra être analysée dans le cadre du lancement des travaux pour une réforme fiscale générale.	d'euros pour les années 2014 à 2017 (ou 530 millions d'euros pour l'ensemble de la période 2014 à 2017).	
Measure 2	Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation.	Mise en œuvre du nouveau régime d'aides financières pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du logement.	Règlement grand- ducal du 5 mai 2012 ( <i>PRIMe</i> <i>House</i> ).	Règlement entré en vigueur en janvier 2013.	Le nouveau régime d'aides financières courra jusqu'en 2016 inclus.	Une première évaluation de ces mesures sera réalisée à partir du second semestre 2014 en se basant, notamment, sur les évolutions anticipées pour les sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique telles que reprises dans le « Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables » et le troisième « Plan national d'efficacité énergétique » (PAEE III) à remettre en avril 2014.	Pas de risques attendus.	Les dépenses dans le cadre de <i>PRIMe</i> House seront financées au travers du « Fonds Climat et Energie » dont les ressources sont principalement le fait de prélèvements fiscaux. L'impact budgétaire devrait donc être minimal à moins que les sources ne se tarissent. Pour l'ensemble des mesures nationales, les dépenses prévisionnelles sont de l'ordre de 108 millions d'euros pour l'ensemble de la période couvrant les années 2014 à 2017.	
Measure 3	Augmentation de la part de marché des voitures à faible consommation de carburant, et notamment promotion du développement de la mobilité électrique.	Prolongation et réorganisation des aides financières pour voitures économes et à faibles émissions de CO <sub>2</sub> (PRIMe Car-e). Limitées à présent uniquement aux voitures électriques pures et hybrides chargeables de l'extérieur. Ce système d'aides, introduit en 2007, ne sera plus reconduit au-delà du 31 décembre 2014.	a) approbation d'un avant-projet de règlement grand-ducal visant à reconduire d'une année supplémentaire le régime d'aides financières (PRIMe Car-e); b) modification de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité instituant le cadre pour le développement de la mobilité électrique au Luxembourg	Mobilité électrique : mise en place de groupes de travail avec les gestionnaires de réseau d'électricité visant le déploiement de bornes de recharges sur base de l'étude technico- économique réalisée en 2011.	Mobilité électrique : mise en place du cadre règlementaire réglant la mise en œuvre de l'électro- mobilité au Luxembourg.	Une première évaluation de ces mesures sera réalisée à partir du second semestre 2014.	Pas de risques attendus.	a) PRIME Car-e financée au travers du « Fonds Climat et Energie » dont les ressources sont principalement le fait de prélèvements fiscaux. L'impact budgétaire est donc minimal; b) électro-mobilité: projet de financement via le tarif d'utilisation de réseau supporté par tous les clients finals raccordés aux réseaux de distribution basse tension. Impact budgétaire nul dans cette hypothèse.	

-										-
	Measure 4	Renforcement du rôle des communes dans la politique climatique visant à réduire les émissions de GES et la facture énergétique sur les territoires communaux et à stimuler les investissements locaux et régionaux.	Offrir aux communes un cadre de référence législatif, technique et financier pour faciliter leur intervention ciblée dans la lutte contre le changement climatique.	Loi du 13 septembre 2012 portant création d'un « Pacte Climat » avec les communes.	Loi entrée en vigueur en janvier 2013 et, depuis, mise en place progressive et effective du « Pacte Climat » avec les communes. Actuellement (24 février 2014), 87 communes participent au Pacte.	Soutien financier (contributions au système European Energy Award) et technique (conseillers myenergy) aux communes adhérant au Pacte durant la période 2013 à 2020 inclus.	Une première évaluation de ces mesures sera réalisée à partir du second semestre 2014.	Les dépenses prévues pourraient être affectées par des contraintes budgétaires nouvelles.	Les dépenses liées au « Pacte Climat » avec les communes sont financées via un Fonds de l'Etat, à savoir le « Fonds pour la protection de l'environnement ». Environ 110 millions d'euros pour l'ensemble de la période couverte par le Pacte (années 2013 à 2020) et 67 millions d'euros de dépenses prévisionnelles inscrites pour l'ensemble des années 2014 à 2017.	
	Measure 5	Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité douce (marche à pied et vélo)	Stratégie MoDu strategy ("Mobilité durable") Strategic document, 4 main measures concerning: spatial planning, mobility by bicycle or on foot, public transport, promote alternative use of private cars	Document stratégique	Mis en place et présenté au public	Implémentatio n progressive des différentes mesures	Infrastructures de transport efficient (le transport public contribue entre autres à moins d'émissions de CO2 du transport en réduisant les émissions de CO2 du transport individuel)	Investissements massifs dans l'infrastructure qui pourra être concerné par des contraintes budgétaires	aillees 2014 a 2017.	
	Measure 6	Installation d'un système de transport à haute capacité et fréquence dans la capitale	Construction et opérationnnalisati on d'une première ligne de tram dans la capitale	Authorization and financing law	Etudes techniques et procedures environnementale s détaillées presque accomplies	Dépot du projet de loi à la Chambre des deputes pour approbation et début des travaux	Système de transport dans la capital contribuant au développement démographique et économique du pays et de la capitale			
	Measure 7	Complémentaire à la stratégie MoDu et ses objectifs	Plan sectoriel transport (PST): Réservation de corridors pour les projets d'infrastructures de rails et de route, promotion de la mobilité	Crée un cadre pour les projets et mesures de la stratégie MoDu à travers une loi (regulatory law)	Le travail sur le PST a été finalisé au cours des derniers mois.	Entrée dans la procédure législative après le vote de la nouvelle loi sur l'aménagemen t du territoire.	Sécuriser les aspects légaux des projets et mesures de la stratégie MoDu.			

			douce, établissement d'une gestion de parking dans les zones urbaines.						
	Measure 8	Amélioration de l'efficacité énergétique conforme à la Directive 2012/27/UE	Mécanisme d'obligations du secteur privé en matière d'efficacité énergétique pour réaliser l'objectif national global cumulé d'économies d'énergie tel que défini par la directive 2012/27/UE	Mesure législative	1) Elaboration d'un texte législatif  2) Elaboration d'un catalogue de mesures	Une première évaluation de l'objectif visé sera opérée deux ans après sa mise en œuvre	Pas de risques attendus	1) Financement via les clients finals raccordés aux réseaux d'électricité et de gaz naturel.  2) Financement additionnel via un service d'intérêt économique général (SIEG).	
	Measure 9	Révision de la fiscalité sur les produits énergétiques dans le transport	Lancement d'une étude de faisabilité économique pour évaluer l'impact à moyen et à long terme d'une baisse structurelle et importante de la vente des carburants aux non-résidents.  Analyse de la fiscalité des produits énergétiques dans le cadre d'une réforme fiscale générale.		2016/2017				

<u>Remarque</u>: Le tableau synthétique ci-dessus reprend les principales mesures du Programme national de réforme 2014 du Luxembourg pour répondre aux recommandations par pays 2013-2014 qui lui ont été adressées au cours du semestre européen 2013. Pour plus de détails, veuillez consulter le PNR 2014 du Luxembourg.